

Par dépôt électronique et courriel et poste

Le 12 décembre 2018

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2019
Votre dossier : R-4058-2018
Notre dossier : R055967 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») a déposé le 6 décembre 2018, sa plaidoirie écrite dans le dossier décrit en rubrique.

À la page 12 de la plaidoirie susdite, il est mentionné ce qui suit (référence omise) :

Il est important de souligner qu'en l'absence de récurrence du budget 2018 dédié à la maintenance, il y aura un risque d'une importante augmentation des IF dans le temps et ce, sans compter l'effet additionnel des autres appareils puisque dans la simulation seuls les transformateurs et les sectionneurs sont considérés.

Or, ce paragraphe comporte une erreur. Ce paragraphe devrait plutôt se lire comme suit :

Il est important de souligner qu'en l'absence de récurrence du budget 2018 dédié à la maintenance, il y aura un risque d'une importante augmentation des IF dans le temps et ce, combiné à l'effet de spirale.

Le Transporteur prie donc la Régie et les participants de noter cet erratum¹.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette

¹ Si la Régie le souhaite, le Transporteur est disposé à déposer au dossier sa plaidoirie écrite corrigée de l'erratum précité.